

**Conseil d'Administration
du 21 octobre 2011**

PROPOSITION DE PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du CA du 7 octobre 2011
 2. Délibération relative aux propositions de Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) 2012
 3. Avis sur les critères et les montants de l'Indemnité de départ volontaire (IDV)
 4. Délibération sur les principes d'attribution de la Prime d'excellence scientifique (PES)
 5. Délibérations relatives à la recherche
 - Plate-forme innovante Nouvelles Vagues, IRT Railénium, IFMAS
 - Projets de recherche à présenter au Conseil régional (issus du CS du 14 octobre 2011)
 - Délibération sur l'attribution au CNRS d'une subvention pour l'achat commun de matériel scientifique
 6. Utilisation des listes de diffusion internes à l'université par les listes non syndicales représentées aux conseils centraux
 7. Délibération relative à la création d'un Master mention Santé publique spécialité Accompagnement et éducation thérapeutique dans la maladie chronique (porté par Lille 2)
 8. Questions diverses
-

Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,

Etaient Présents :

- *Collège A :*, M. Jean D'ALMEIDA, M. Francis GUILBERT, M. Pierre LOUART.
- *Collège B :* Mme Virginie DEGARDIN, M. Patrick LEBEGUE, M. Robert LITWAK, M. Nicolas POSTEL, M. Yann SECQ, M. Christophe VUYLSTEKER.
- *Collège BIATOSS :* M. Eric NOEL, M. Yves NOEL.
- *Personnalités extérieures :*, M. Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez), M. Thierry LEPERS (Comité Grand Lille), M. Didier LOUVET (CGT).

Etaient excusés (et Procurations) :

- M. Dominique DEROZIER (procuration à Francis GUILBERT)
- M. Jean-François PAUWELS (procuration à Francis GUILBERT)
- M. Moussa NAÏT ABDELAZIZ (procuration à Christophe VUYLSTEKER)
- Mme Marie-José AYMÉ (MEDEF) (procuration à Bruno DESPREZ)
- M. Michel-François DELANNOY (LMCU) (procuration à M. le Président)
- M. Pierre de SAINTIGNON (Conseil Régional) (procuration à M. le Président)

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :

- Vice-président du Conseil scientifique : M. Isam SHAHROUR
Vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire : M. Salah MAOUCHE
Vice-président chargé de la valorisation du potentiel humain : M. Jean-Philippe CASSAR
- Directeur général des services : M. Patrice SERNICLAY
Responsable des Affaires Juridiques et secrétaire de séance : M. Xavier FURON

Le président présente l'ordre du jour du Conseil.

1) Approbation du PV du CA du 7 octobre 2011

Le Président fait état des demandes de rectifications suivantes :

Demandes formulées par Yann SECQ (O&I) :

Page 7, dernier paragraphe : Il lui semble que c'était Robert LITWAK qui demandait à rajouter « *de l'établissement* » après « *Au moins un enseignant-chercheur* ».

Le Président précise que, lors des débats, Yann SECQ n'a fait, en effet, que rappeler une proposition formulée par Patrick LEBEGUE, auquel la paternité de ses propos sera restituée.

Page 11: Yann SECQ considère que la phrase « *Le Président considère qu'on ne peut toujours demander plus en termes de rédaction de PV, cette rédaction représentant un travail conséquent* » ne reflète pas la teneur du débat. Il lui semblait au contraire qu'il y avait un accord sur l'importance de la rédaction d'un compte-rendu exhaustif de l'assemblée des trois CA pour susciter l'adhésion des personnels, même si cela impliquait un travail important. Il rappelle qu'il avait exprimé que cette rédaction lui tenait particulièrement à coeur dans le contexte de projet d'université de Lille. Il estime que la rédaction ne souligne pas que le Président trouvait également cette rédaction importante.

Le Président rappelle qu'il s'agissait d'un débat un peu confus et remarque qu'un compte-rendu de l'assemblée des trois CA répondant aux attentes de Yann SECQ est d'ores et déjà rédigé et envoyé aux présidents des universités Lille 2 et Lille 3, pour être ensuite soumis aux CA. Le Président accepte que le PV soit modifié en ces termes : « *Le Président souscrit à cette demande qu'il juge en effet importante. Il considère toutefois qu'on ne peut toujours*

demander plus en termes de rédaction de PV, cette rédaction représentant un travail conséquent ».

Sous réserve de ces modifications, le Président soumet le PV du CA du 7 octobre 2011 à l'approbation du conseil.

Approuvé par 17 voix pour et 1 abstention (délibération n° 2011-60).

2) Délibération relative aux propositions de Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) 2012

Jean-Philippe CASSAR présente le projet de délibération relative aux propositions de Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) 2012, dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil. Il rappelle que ce projet a été présenté en CTP, puis au CS et au CEVU et que les remarques des composantes ont été prises en compte dans les arbitrages proposés au conseil, ce qui explique les vagues de documents qui ont été envoyés aux membres du CA.

Il s'agissait en fait d'un véritable Tsunami, s'amuse Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez).

Jean-Philippe CASSAR ajoute que divers indicateurs ont été communiqués, dont on peut discuter la pertinence, mais qui présentent le mérite d'être identiques pour l'ensemble des composantes.

Il présente plus précisément les éléments relatifs aux emplois d'enseignants-chercheurs et enseignants et notamment les premiers arbitrages de l'équipe de direction (pages 4 et 6 du document préparatoire).

Le Directeur général des services présente les opérations concernant les personnels BIATOSS, dont les éléments figurent également dans les documents préparatoires au conseil. Il précise que, pour cette campagne, priorité a été donnée à l'intégration des agents non titulaires (ANT). Une hypothèque pèse cependant sur ces éléments, du fait de la future application du protocole du 31 mars 2011, précédemment évoqué en conseil, et dont les dispositions sont actuellement discutées au Parlement. Ces mesures devraient conduire à la stabilisation des ANT sur CDI, voire sur des emplois de fonctionnaires, ce qui pourrait remettre en cause l'équilibre général de ce qui est présenté aujourd'hui. Le Directeur général des services remarque qu'une deuxième contrainte consiste à ne pas renouveler les emplois gagés (dont les charges sont très élevées) qui se libèrent et à faire passer les personnes concernées sur d'autres supports. Concernant les priorités, il insiste plus particulièrement sur l'effort réalisé en matière d'hygiène et de sécurité et sur les fonctions techniques aux espaces verts et ateliers.

Pierre LOUART (O&I) souhaiterait que, dans les tableaux de bord concernant les personnels BIATOSS, l'IAE figure enfin parmi les instituts et non parmi les composantes de droit commun, ce qui a en effet des conséquences notamment en termes de gestion RH. Sur la fonction Recherche, il souhaiterait rectifier un point : Il est indiqué que l'IAE a 0,8 emploi BIATOSS dans cette fonction, ce qui est faux, ce « 0,8 » correspondant en fait à la personne mise à disposition du laboratoire LEM, mais cinq autres personnels temps plein sont affectés à cette fonction, souligne-t-il. Cette situation est injuste, ajoute Pierre LOUART, puisque ce sont des ressources propres gagées sur la formation continue, sur l'apprentissage et sur les

contrats divers qui sont affectés à la recherche par l'IAE, celui-ci ne disposant pas d'emplois consacrés à la recherche.

Le Directeur général des services précise que la note de méthodologie mentionnait que les personnels BIATOSS financés sur contrats de recherche n'était pas pris en compte, du fait du caractère atypique de ces emplois.

Pierre LOUART relève que ceux-ci n'ont pas été intégrés à son propos et que si cela avait été le cas, le nombre d'emplois concernés aurait été plus important.

Le Président fait observer que les indicateurs sont construits à partir de données déclaratives fournies par chaque composante.

Jean-Philippe CASSAR présente ensuite les arbitrages arrêtés après retour des composantes concernant les enseignants-chercheurs et enseignants (pages 3 et 4 du document préparatoire afférent), sous la réserve, en SES, du maintien d'un poste MCF (et non PR) en section 05 pour le CLERSE et d'une demande de rehaussement en IEEA sur un poste 63 PR pour renforcer l'IEMN. Il précise s'agissant des personnels BIATOSS qu'il n'y a pas eu de demandes de modification significatives de la part des composantes, si ce n'est un rehaussement d'un poste ASI en Chimie. Compte tenu de la prise en compte de ces modifications, le bilan reste équilibré en nombre de postes : -2 PR, +3 MCF et 1 poste d'enseignant du 2nd degré. Il n'est en revanche pas équilibré en termes de masse salariale, ce qui résulte de la transformation de deux postes de MCF en postes de PR.

Isam SHAHROUR remarque qu'il y a eu des échanges avec les laboratoires sur la partie Recherche, l'objectif étant de voir avec ces derniers les marges qu'on pouvait avoir sur des postes vacants ou des postes que l'on souhaite reporter pour accompagner au mieux la politique des laboratoires. Il fait état de ces différents échanges ayant conduit au tableau figurant dans les documents préparatoires.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) constate avec satisfaction les efforts d'explication donnés d'année en année par la direction et salue la démarche d'aller/retour entre cette dernière et les composantes et laboratoires. Il se réjouit par ailleurs que le poste d'ingénieur Hygiène et sécurité soit ouvert à la titularisation. Il souhaiterait ensuite la présentation de chiffres évolutifs (sur le nombre des redéploiements par exemple) et non pas de simples photographies, même très bien faites, ce qui permettrait de mieux comprendre la politique d'emploi pluriannuelle engagée.

Le Président remarque qu'un tableau correspondant à cette demande figure dans le document.

S'agissant de la question du redéploiement, Bruno DESPREZ demande si la démarche par laquelle on demande son avis à chacune des composantes ne relève pas d'un certain sadisme pouvant avoir un effet inverse que celui recherché, à savoir un mauvais jugement de composantes faisant l'objet d'un redéploiement. N'y a-t-il pas moyen de transformer ceci en quelque chose de plus dynamique (par exemple en demandant ce qu'elles attendent des autres composantes) ? S'interroge-t-il.

Pour Jean D'ALMEIDA (DPE) certains problèmes de rédaction sont à constater : mention d'un poste vacant « suite à une demande de détachement » ; il faut entendre, selon lui, « suite à un détachement », ce qu'approuve Jean-Philippe CASSAR.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) rappelle que la FSU est intervenue sur la GPEEC au CTP. S'il constate que nombre d'informations sur les rehaussements et sur les redéploiements sont données depuis quelques années, il reste néanmoins la question des

postes reconduits à l'identique, qui représentent la majeure partie des postes concernés, pour lesquels on n'a pas de renseignements suffisants, alors qu'une telle reconduction constitue un acte politique, et en recherche, et en enseignement. Les indicateurs fournis dans les tableaux de bord ne peuvent informer de façon satisfaisante, car ces tableaux de bord sont bâtis sur un bilan social comparé aux composantes. Or, dans ces composantes, il y a de grands mélanges d'enseignement, de sections de CNU et, de ce fait, tout est noyé (changements de sections CNU...).

Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT) se déclare favorable à la politique de redéploiement car il est important que l'on s'occupe des composantes en sous-effectif. Il s'étonne à ce sujet que les retours de la Faculté des SES ne mentionnent pas les difficultés qu'elle rencontre. Concernant la statistique du redéploiement (page 7), il constate que le bilan 2011 indique +50 et le bilan 2006 -3. Cela signifie-t-il que la politique de redéploiement est en phase de forte décélération ?

Jean-Philippe CASSAR répond que « +50 » signifie qu'il y a eu 50 opérations de redéploiement qui se sont faites sur la période 2001/2011 ; jusqu'en 2006, c'était équilibré. Le « -3 » signifie simplement qu'on a transformé 3 postes de MCF en postes BIATOSS.

Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT) relève qu'il y a donc bien eu décélération du processus de redéploiement.

Jean-Philippe CASSAR explique que celle-ci est le fruit d'une réduction de nos marges de manœuvre liée à de moindres départs en retraite et au fait qu'il y a moins d'enseignants non publiant.

Sur ce dernier point, Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT) estime que la position selon laquelle, il n'y a redéploiement que dans la mesure où les chercheurs sont non publiant n'est pas acceptable sur le long terme, puisque, comme il vient d'être dit, le nombre de chercheurs non publiant étant en diminution, cela reviendrait à arrêter à terme tout redéploiement.

Le Président répond que le principe qui a été retenu est que le poste reste dans la composante si les besoins pédagogiques et de recherche le justifient, ce qui revient à ne redéployer que les postes non publiant ; il y a dans ce processus une discussion avec la composante ou le laboratoire, étant précisé qu'il peut y avoir en interne des modifications de besoins qu'il revient à la composante de prendre en compte. On n'a pas jusqu'à maintenant décidé que tout poste vacant pouvait être redéployé, ce qui reviendrait à définir des opérations prioritaires en matière de recherche ou en matière de soutien pédagogique. On n'a pas utilisé cette démarche dans un contexte de pénurie de création d'emplois, étant précisé que, dans une période de croissance, il est plus facile de procéder à des réajustement qu'en période de stagnation. Le Président tient à ajouter qu'il appartient aux composantes de faire des choix. Il donne l'exemple de la Faculté SES, qui lui semble sous encadrée en économie, mais qui ne l'est probablement pas en sociologie.

Jean-philippe CASSAR, faisant suite à l'intervention de Christophe VUYLSTEKER relative aux tableaux de bord, remarque que s'il y a une gestion au niveau de l'établissement des grands équilibres, il y a aussi des politiques propres aux composantes, lesquelles peuvent connaître d'importants déséquilibres internes.

En réponse à Bruno DESPREZ, le Président explique que la discussion avec les composantes et les laboratoires s'effectue avec leurs directeurs, les choix que ces derniers portent devant, bien entendu, être validés en interne. Il rappelle que le conseil de composante est le lieu où l'on définit les changements de profils en enseignement. La composante a un rôle fondamental à jouer dans les choix pédagogiques à opérer. La

direction de l'université, si elle peut jouer un rôle d'accompagnement, elle ne peut rentrer dans le détail des opérations et se substituer au choix des conseils de composantes.

Yann SECQ (O&I) rejoint les interventions concernant le périmètre des redéploiements. Il constate que, du fait de l'absence de créations de postes, la marge de manœuvre dont on dispose est particulièrement réduite. Il souligne, par ailleurs, la qualité du document présenté. Il est important d'avoir de telles informations, notamment depuis le passage aux RCE. S'agissant des personnels BIATOSS, il remarque qu'il a été répondu à ses interrogations concernant les personnels en situation précaire et demande quel est le nombre d'emplois gagés.

Le Directeur général des services répond que ce nombre était un peu inférieur à 140 il y a 4 à 5 ans et qu'on en est à 95 actuellement.

Virginie DEGARDIN (DPE) demande communication des taux d'encadrement de chaque composante. Elle remarque que les budgets des composantes seront bientôt présentés au conseil et demande à ce que, contrairement à ce qui a été fait l'an passé, ceux-ci fassent une présentation formelle de leur budget avec des indicateurs.

Le Président répond qu'il est en effet prévu de faire évoluer la méthode de présentation de ces budgets.

S'agissant des personnels BIATOSS, Virginie DEGARDIN (DPE) demande des détails sur les éléments relatifs au point 3-5 page 5 du document (ateliers mécaniques, reprographie et informatique).

Jean-Philippe CASSAR répond que le cas des ateliers mécaniques constitue un chantier ouvert depuis un certain temps qui a déjà conduit à des évolutions : redéploiement de personnels des ateliers de chimie vers d'autres services de l'université et regroupement des ateliers en physique. Il reste des aménagements de locaux pour regrouper l'ensemble des activités et l'ensemble du personnel. Devra ensuite être envisagé la création d'un atelier unique sur l'université.

En matière de reprographie, le Directeur général de services précise que du fait de la mise en place de machines fonctionnant en réseau, les gros ateliers de reprographie ne se justifient plus. Nous sommes tenus de suivre les prescriptions d'une commission interministérielle qui autorise ou non les investissements en matière de reprographie. La question du redéploiement des personnels en fonctions dans les rares ateliers qui restent se pose donc, après concertation avec les personnels concernés. Concernant l'informatique, le Directeur général de services explique qu'une réflexion, soumise à la dernière réunion du CTP, est engagée du fait de la création d'une direction des systèmes d'information. Le but est d'avoir une approche plus intégrée et cohérente des choix informatiques de l'université en créant un réseau d'informaticiens.

Pourquoi seules les composantes Géographie et Sciences de la Terre sont-elles concernées ? S'interroge Yves NOEL (SNPTES-UNSA).

Jean-Philippe CASSAR répond que ces composantes ne sont pas seules à être concernées, mais qu'après concertation, il est apparu que ces composantes étaient prêtes à ce que l'opération aboutisse rapidement pour ce qui les concerne.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) s'interroge sur les coûts induits par les choix en matière de Recherche du fait de la création de postes en soutien recherche au profit d'un laboratoire sans s'interroger sur l'utilité en termes d'enseignement, ce qui a pour effet d'avoir des

personnes en sous service. On manque, selon lui, d'indicateurs qui donneraient la charge par section CNU.

Le Président répond qu'il faut raisonner de manière globale, car il est des endroits où l'on pourrait être plus dynamique en matière de formation, mais il s'agit là aussi d'une politique de la composante. Il faut ensuite tenir compte, à la fois des objectifs d'enseignement et des objectifs de recherche, sans pénaliser des laboratoires qui peuvent apporter des ressources à l'ensemble de l'université.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) demande simplement plus de transparence de façon à assurer une meilleure gestion de l'ensemble des postes.

Isam SHAHROUR fait remarquer que les postes présentés ici correspondent à un service d'enseignement et n'ont pas été proposés que selon des critères Recherche.

Pour Jean D'ALMEIDA (DPE), on recrute des enseignants-chercheurs selon une fiche de poste qui établit les obligations en enseignement et en recherche, il ne devrait donc pas avoir de personnes en sous service.

Francis GUILBERT (DPE) estime qu'avec un total de 470 personnels BIATOSS pour les services centraux et communs, pour 660 dans les composantes, il y a trop de personnels dans les services centraux proportionnellement aux composantes.

Le Directeur général des services répond que tout dépend de ce que l'on met sous l'étiquette services centraux : Il ne s'agit pas des seuls personnels administratifs affectés à des fonctions centrales spécifiques, puisque relèvent de ces services toutes les fonctions techniques (SLAM et SPCET) qui représentent environ 100 personnes. Par ailleurs, le degré de centralisation des actes de gestion est très différent d'une université à l'autre. Il ajoute que des ratios permettraient de montrer que les services centraux sont très efficaces. Le Directeur général des services rappelle, par exemple, qu'on a repris au niveau central la gestion de la paye en retirant aux composantes ce qu'elles faisaient en matière de ressources humaines (hors l'IUT) sans retirer un seul poste aux composantes. Il faut constater qu'un agent de la DPRH gère de façon intégrée environ 300 agents (contre 220 à 250 pour d'autres universités). Une même comparaison pourrait être faite pour d'autres fonctions.

Francis GUILBERT (DPE) relève qu'un indicateur très intéressant a été donné quant au nombre d'étudiants par enseignant ; il souhaiterait qu'il soit complété par un indicateur utilisant le nombre d'heures par maquette.

Le Président trouve la discussion constructive, mais il rappelle qu'on ne peut multiplier à l'infini le nombre d'indicateurs, ceux-ci devant être réellement utiles au pilotage de l'ensemble.

Patrick LEBEGUE (SNESUP-CGT) demande, quant à lui, un bilan financier qui permettrait de voir les économies réalisées grâce aux redéploiements.

Le Président répond que ce n'est pas si simple que ça à réaliser. Il fait suite à l'intervention de Virginie DEGARDIN concernant la présentation du budget des composantes et précise qu'une fiche récapitulative comportant des indicateurs par composante sera présentée au conseil. Les directeurs de composante seront, par ailleurs, entendus en commission des finances ; une synthèse sera présentée en CA et des questions pourront être posées aux directeurs de composante.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) déclare ne pas croire que les conseils de composantes seraient en mesure de définir de réelles politiques internes face aux laboratoires. Il regrette ainsi l'évolution que l'on connaît depuis quelques années tendant à séparer les questions d'enseignement de celles de la recherche, notamment par la création des instituts de recherche. Ceci a pour conséquence une désertion des collègues A des conseils de composantes, ces derniers n'étant plus en mesure de discuter des politiques de recherche. Christophe VUYLSTEKER rappelle que la FSU n'a pas pris part au vote sur cette question en CTP et rappelle qu'à cette occasion seuls les représentants de l'administration ont voté en faveur de la politique présentée. Il souligne que des indicateurs ont été fournis à force de demandes, mais que ceux-ci demeurent néanmoins trop partiels. Pour ces raisons, les élus SNESUP-FSU s'abstiendront lors du présent vote.

Le Président remarque, qu'en termes de campagne d'emplois, les progrès ont été considérables et que l'information donnée n'a jamais été aussi abondante. Il est du choix et de la responsabilité de chacun de se prononcer pour ou contre la politique présentée, étant précisé que les conseillers ont, depuis 4 ans, la possibilité de juger des choix collectifs comme jamais ils n'ont pu le faire. Il rappelle aussi que la campagne d'emplois a été présentée lors d'une réunion commune du CEVU et du CS ; elle a été discutée en CTP : 10 voix pour (représentants de l'administration), 3 refus de vote (FSU) et 7 abstentions (autres syndicats).

Le Président soumet au vote du conseil les propositions présentées.

Adopté par 13 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions (délibération n° 2011-61).

Francis GUILBERT (DPE) explique son vote contre : Au vu d'un ratio de 1 à 4 dans les taux d'encadrement, il se déclare, en qualité d'administrateur, conscient des efforts qui sont faits, mais il considère qu'on ne va pas encore assez loin.

Le Président rappelle qu'on utilise au maximum les marges de manœuvre qui nous sont offertes. Il comprendrait certains choix de vote s'il était démontré qu'on n'agissait pas en ce sens.

3) Avis sur les critères et les montants de l'Indemnité de départ volontaire (IDV)

Le Directeur général des services présente au conseil le projet d'indemnité de départ volontaire (IDV), dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil et dont il souligne les objectifs (encourager la mobilité par l'octroi d'une indemnité pour les agents qui quittent définitivement la fonction publique) ainsi que les conditions arrêtées par voie réglementaire. Il précise qu'il appartient au Président de l'université de fixer les éléments de modulation de cette IDV. Ce projet a été soumis au CTP ; il est demandé l'avis du conseil sur celui-ci.

Pour Robert LITWAK (SNESUP-CGT) le principe même de cette indemnité le gêne, car celle-ci s'inscrit dans un processus très contestable et dogmatique de réduction du nombre de fonctionnaires. Il trouve, en outre, particulièrement anormal que ce dispositif ne soit pas pris en charge par l'Etat, mais qu'il pèse au contraire sur le budget de l'université.

Le Président remarque que les taux présentés par l'université n'incitent pas particulièrement les agents à quitter leur emploi. Il est d'accord sur le fait que l'Etat a tendance à augmenter

les charges plus vite que n'augmente le budget, mais qu'il s'agit ici d'une obligation légale que de mettre ce dispositif en place.

Didier LOUVET (CGT) rappelle que sa fédération syndicale est contre la mise en œuvre de tels dispositifs qui ne sont destinés qu'à casser la Fonction publique.

Jean-Philippe CASSAR remarque que, toutefois, l'emploi que quitte l'agent dans ce cadre reste à l'université.

Certes, reconnaît Didier LOUVET (CGT), mais il n'en demeure pas moins qu'il s'agit bien de supprimer des emplois de fonctionnaires.

Même si ce n'est pas la logique adoptée par l'université, souligne le Président.

Le Président relève que, dans certaines administrations, ce dispositif assorti de taux incitatifs pourra être utilisé pour supprimer des emplois et ne pas les renouveler.

Yann SECQ (O&I) demande ce qui se passerait en cas de vote négatif du conseil.

Le Directeur général des services répond que la définition des éléments de modulation de l'IDV relève de la compétence du Président, lequel pourra l'adopter même dans l'hypothèse d'un avis négatif du CA.

Jean D'ALMEIDA (DPE) estime qu'il y a un certain progrès, puisque auparavant, quand un fonctionnaire décidait de démissionner, il partait sans rien, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Il s'étonne que ce soit l'université qui doive fixer les taux de cette indemnité.

Il lui est répondu que cette fixation des taux est encadrée dans une fourchette arrêtée réglementairement.

Le Président estime normal de discuter de ce type de dispositif en conseil ; il précise qu'il sera tenu de mettre en place celui-ci, mais qu'il le fera dans les conditions présentées ici.

Avis défavorable par 11 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention (délibération n° 2011-62).

4) Délibération sur les principes d'attribution de la Prime d'excellence scientifique (PES)

Jean-Philippe CASSAR présente le projet de délibération portant sur les principes d'attribution de la PES, dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil et dont il souligne qu'il appartient au CA d'en arrêter, après avis du CS, chaque année, les critères de choix des bénéficiaires ainsi que le barème afférent.

Il est proposé de reprendre les critères et le barème fixés lors de la séance du conseil d'administration du 29 janvier 2009 et d'opter pour que le taux de conversion de la prime de décharge soit le taux de rémunération de l'heure complémentaire de travaux dirigés.

Patrick LEBEGUE (SNESUP-CGT) s'étonne de la rédaction selon laquelle « *pour bénéficier de cette prime les personnels devront effectuer un service d'enseignement correspondant annuellement à 64 h TD* », il aurait fallu ajouter, selon lui, « *au minimum* ».

Jean-Philippe CASSAR remarque qu'il s'agit là de la rédaction du décret.

Le Responsable des affaires juridiques précise qu'il s'agit en effet d'une forme rédactionnelle juridique qui sous-entend ce minimum.

Le Président ajoute qu'il pourra être mis en bas de page une note d'explication de texte à cette fin.

Yann SECQ (O&I) réitère sa demande à ce que ce type de texte soit intégré à un règlement intérieur, ce qui est particulièrement important dans le contexte de rapprochement avec les autres universités lilloises. Il ne comprend par ailleurs pas pourquoi on ne sait pas qui bénéficie de cette PES.

Le Président répond que cette information pourra être donnée en CA restreint.

Jean-Philippe CASSAR informe le conseil que le mandat de l'instance nationale qui devait arriver à son terme le 31 décembre 2012 devrait être prorogé d'un an, ce qui signifie que l'on pourra encore se baser sur son évaluation, mais que pour 2013, nous devons penser un autre dispositif. Comme l'a souhaité le CS, un groupe de travail devrait être créé à cette fin.

Le Président soumet la proposition au vote du conseil.

Adopté par 14 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions (délibération n° 2011-63).

5) Délibérations relatives à la recherche

5.1. Plate-forme innovante Nouvelle Vague, IRT Railénium, IFMAS

Isam SHAHROUR présente au conseil les projets *Plate-forme innovante Nouvelle Vague, IRT Railénium et IFMAS*, lesquels ont reçu un avis favorable du conseil scientifique et dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil.

Le projet Nouvelles Vagues consiste en la création d'une plateforme d'innovation des pôles de compétitivité, dédiée aux produits aquatiques, financée partiellement par le Fonds Unique Interministériel (FUI), créée sous forme de société anonyme. La majorité des parts au capital est prise par des entreprises intéressées à la plateforme. Lille 1 est sollicitée à hauteur de 5000 € ; il en est de même pour l'ULCO et le CNRS. Sont concernés pour Lille 1 les laboratoires LOG et IRI.

Les deux autres projets s'inscrivent dans le cadre du PIA. À ce stade du dossier, il n'est demandé au conseil d'administration que de se prononcer sur leur principe.

Le projet IRT RAILENIUM consiste à créer une fondation de coopération scientifique (FCS) pour gérer les programmes de recherche dans le domaine des infrastructures ferroviaires. En sus, une société est créée pour gérer les prestations commerciales. Les laboratoires de Lille 1 concernés par cette opération sont le LML, le LIFL, le LAGIS, le L2EP et l'UMET. L'apport de Lille 1 à la FCS se fait en termes de mise à disposition de personnels. Des négociations sont en cours pour arrêter le nombre et l'évolution des apports.

Concernant le projet IFMAS, il s'agit de la création d'une filière pour produire des plastiques et des revêtements végétaux « éco-conçus » et recyclables à partir de plantes abondantes renouvelables riches en amidon. Il est proposé, dans ce cadre, de créer un SAS et de participer à l'actionnariat, le montant de celui-ci n'étant pas encore définitivement arrêté.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) rappelle que la FSU n'approuve ni le PIA, ni la logique dite d'excellence. Il ne comprend pas la logique actuelle visant à créer des SA et des SAS, véritables démantèlements de la recherche publique. Pourquoi ne pas créer des partenariats sans passer par cette logique ? S'interroge-t-il. De plus ces structures peuvent être viables si tout se passe bien, mais on peut se demander ce qu'il se passerait en cas contraire. Il relève la sous représentation de l'université dans les organes de ces structures, et l'absence totale de logique démocratique dans ces projets. Il déclare ne pas avoir envie de prendre part au vote dans un tel contexte.

Virginie DEGARDIN (DPE) s'inquiète de la question de la propriété intellectuelle dans ces dispositifs.

Yann SECQ (O&I) s'inquiète de son côté de l'équilibre des investissements humains en recherche des partenaires privés et publics. Si le dispositif consiste en une forme d'externalisation du développement de la recherche, il ne prendra, lui non plus, pas part au vote. N'ayant pas d'information sur ce point des personnes participant à ces projets, c'est cette position qu'il tiendra.

Isam SHAHROUR souligne que l'exigence de l'Etat pour la forme juridique de ces projets est très forte. On a insisté pour que la partie publique et la communauté scientifique soient bien représentées, ajoute-t-il. Pour ce qui est de la propriété intellectuelle, il y aura application de la loi. Les établissements publics souhaitent conserver leur propriété intellectuelle, alors que l'Etat penche de son côté pour un transfert de celle-ci aux sociétés créées. On est en discussion sur ce point, c'est une question nationale, précise-t-il.

Selon Jean D'ALMEIDA (DPE), c'est bien parce que des enseignants-chercheurs y trouvent leur compte, qu'ils s'engagent dans ces projets.

Yann SECQ (o&i) s'oppose vivement à cette position, expliquant qu'il y a nombre de projets dans lesquels on ne trouve pas notre compte et dans lesquels on est pourtant obligés de s'engager.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) souligne que son entreprise est engagée dans le projet IFMAS. Il remarque que cela fait longtemps qu'il travaille avec l'université et que l'on discute de ce type de structures. Il constate que l'université n'y perd pas son âme et que sa société non plus d'ailleurs. Il s'agit pour lui d'une opportunité extraordinaire permettant de travailler ensemble sur ce qu'on avait encore jamais fait. On se serait bien passé de cette forme de SAS qui nous a été imposée par l'Etat, concède-t-il, mais ce projet va cependant générer des emplois, ce qui exige une structure. S'il comprend les inquiétudes, il répète que l'on ne perdra pas son âme dans le projet IFMAS.

Le Président soumet le projet **Nouvelles Vagues** – Boulogne-sur-Mer au vote du conseil.

Adopté par 13 voix pour et 6 abstentions (délibération n° 2011-64).

Le Président soumet le principe d'un projet **IRT RAILENIUM** - Valenciennes au vote du conseil.

Adopté par 13 voix pour et 6 abstentions (délibération n° 2011-65).

Le Président soumet le principe d'un projet **IFMAS** - IEED au vote du conseil.

Adopté par 13 voix pour et 6 abstentions (délibération n° 2011-66).

Didier LOUVET (CGT) déclare s'être abstenu du fait de l'absence dans ces projets des partenaires sociaux.

5.2. Projets de recherche à présenter au Conseil régional (issus du CS du 14 octobre 2011)

Isam SHAHROUR présente au conseil d'administration, après avis favorable du conseil scientifique, les projets et dossiers de demande de subvention suivants, selon le tableau annexé et les fiches projets figurant dans les documents préparatoires au conseil :

- CIA volet 2011
- AAP Projets émergents – COPEFISH
- AAP Chercheurs Citoyens – DAMASSAMA 2.0
- AAP Chercheurs Citoyens – CORUS-ESS
- AAP Chercheurs Citoyens – TPO-CULTART
- AAP Chercheurs Citoyens – Quelle recherche pour le développement soutenable et la santé environnementale en Nord-Pas-de-Calais et en France ? Analyses bibliométriques
- AAP Chercheurs Citoyens – CEREBRO
- AAP Chercheurs Citoyens – ETERN

Le président soumet les dossiers de demande de subvention au vote du conseil.

Adopté à l'unanimité (délibération n° 2011-67).

5.3. Délibération sur l'attribution au CNRS d'une subvention pour l'achat commun de matériel scientifique

Isam SHAHROUR présente au conseil d'administration, après avis favorable du conseil scientifique, le projet de délibération suivante :

Le Conseil d'administration de l'Université Lille 1 décide d'attribuer au CNRS une subvention de 30 000,00 € TTC pour l'acquisition d'un serveur de calcul LYNX CALLEO TRANSTEC :

Financement : CNRS pour 35 978,53 € TTC
Lille 1 pour 30 000,00 € TTC

Cette somme sera prélevée sur l'UB 947 Recherche – CF 9473551 – Domaine fonctionnel R8REF - Fonds MEN – Rubrique 657.

Adopté à l'unanimité (délibération n° 2011-68).

6) Utilisation des listes de diffusion internes à l'université par les listes non syndicales représentées aux conseils centraux

Yann SECQ (O&I) tient, à titre liminaire, à manifester son mécontentement en raison de la non diffusion des propositions formulées sur cette question par sa liste.

Il fait état de ces propositions : « Les élus d'O&I demandent à ce que la transmission d'information des listes présentes dans les conseils centraux à l'ensemble des personnels soit organisée de la manière suivante :

- Tous les mois à date fixe, la direction envoie un mél à l'ensemble des personnels contenant en attachement un PDF par liste présente dans les conseils ;
- Le titre et le corps du mél sont rédigés par la direction et indiquent simplement que le contenu des attachements relève de la responsabilité de chacune des listes ;
- Le corps du message pourrait aussi inclure le calendrier prévisionnel des conseils et commissions (date + type de conseil + ordre du jour potentiel).

Cette procédure a l'avantage de la simplicité tout en permettant un plus large accès à la vie institutionnelle pour l'ensemble des personnels, sans pour autant alourdir les boîtes mél des collègues de multiples messages ».

Le Président répond qu'il pourra présenter ses propositions alternatives après présentation de celles de l'équipe de direction.

Le Directeur général des services présente les propositions concernant ce point de l'ordre du jour. Il rappelle qu'à la suite de l'avis du CTP du 6 juillet 2011, le Président a autorisé les organisations syndicales à utiliser les listes de diffusion de l'université pour adresser des messages à caractère syndical aux personnels de l'université. Les listes non syndicales présentes aux CA, CEVU et CS de l'université pourraient bénéficier des mêmes possibilités, dans les mêmes conditions, figurant dans les documents préparatoires au conseil. A cette fin, chaque liste désignerait son représentant, seule personne habilitée à représenter sa liste auprès de l'administration et à assumer la responsabilité juridique de la diffusion des messages via les listes électroniques mises à disposition par l'université.

Yann SECQ (O&I) tient à clarifier les choses, il ne souhaite en aucun cas remettre en cause le droit syndical. Il estime qu'il faut distinguer deux situations très différentes : les périodes d'élections et les périodes normales pour lesquelles les listes non syndicales réclament un droit de communication en direction des personnels de l'université. Il ne doit être question aujourd'hui que de cette dernière situation, même si la demande intervient malheureusement à un moment de simultanéité de ces périodes.

Le Président insiste sur le fait que les propositions présentées ne le sont pas dans la perspective des élections et qu'il ne doit y avoir en effet aucune ambiguïté à ce sujet.

Patrick LEBEGUE (SNESUP-CGT) remarque que des messages de campagne sont déjà diffusés par voie électronique, ce qui pose un vrai problème. Il se demande si le comité technique d'établissement ne devrait pas être saisi de cette question. Il rappelle que, pour ce qui concerne la période électorale, les conditions dans lesquelles la propagande électorale s'exerce sont définies après avis du Comité électoral consultatif. Pourquoi donc favoriser les listes disposant aujourd'hui d'élus ? S'interroge-t-il. On ne peut en effet préjuger des listes qui vont se présenter.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) ne se déclare pas opposé à une communication pour ce qui concerne les périodes dites normales, mais il faut dans ce cas mettre tout le monde sur un pied d'égalité et imposer les mêmes droits, mais aussi les mêmes devoirs. Il rappelle que les syndicats constituent des personnes morales et qu'il conviendra que les listes demandeuses se constituent elles-mêmes sous forme associative. Par ailleurs, il rappelle que les syndicats ne peuvent diffuser que des messages syndicaux et qu'il faut donc aussi être équitables quant au contenu des messages diffusés.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) remarque qu'on a en effet imposé des règles aux syndicats en termes de contenu de leurs messages (diffusion de messages à caractère syndical). La possibilité qui leur a été offerte ne l'a été que sur des questions strictement syndicales (élections professionnelles et actions nationales) et qu'elle ne leur a ainsi pas servi à diffuser des comptes-rendus de réunion de CA par exemple.

Yves NOEL (SNPTES-UNSA) se déclare surpris que certains aient déjà commencé la campagne électorale. Il précise que l'UNSA votera contre les propositions présentées. Il considère en effet qu'accepter ce dispositif reviendrait pour un syndicat, dont le cœur de cible est constitué des personnels BIATOSS, à se tirer une balle dans le pied.

Jean D'ALMEIDA (DPE) se dit sidéré d'entendre de tels propos. Il rappelle qu'aux dernières élections, la liste DPE est arrivée largement en tête au sein du collège A et qu'au nom de la démocratie, toutes les sensibilités doivent pouvoir s'exprimer.

Pour Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) cette dernière intervention démontre bien que la démarche des listes non syndicales est bien électoraliste.

Bien sûr ! Martèle Jean D'ALMEIDA (DPE) : Pendant quatre ans on siège au conseil, on doit donner notre point de vue. On a des comptes à rendre.

Le Président rappelle que le propos n'est pas aujourd'hui de définir les règles relatives à la campagne électorale. La question est : Les listes non syndicales peuvent-elles avoir accès aux listes de diffusion ? Comment ? et dans quelles conditions ?

Jean D'ALMEIDA (DPE) précise qu'il est demandé les mêmes possibilités que celles offertes aux syndicats.

Francis GUILBERT (DPE) remercie le Président d'avoir inscrit cette question à l'ordre du jour. Pour lui, la question essentielle est celle-ci : Les listes non syndicales ont des élus qui font des choix sur des propositions, qui prennent des positions sur des questions hautement stratégiques pour l'université comme le passage aux RCE et qu'elles ont besoin de pouvoir expliquer ces choix, ce qui n'est pas possible actuellement.

Pour Didier LOUVET (CGT) ceci est en effet une question de bon sens : Les listes non syndicales doivent pouvoir s'exprimer sur les points abordés au CA, mais il faut que ce soit restreint à ce seul périmètre.

Pour Yann SECQ (O&I), il faut qu'en dehors des campagnes électorales on puisse communiquer sur ce qui se passe dans les conseils.

Le Directeur général des services relève qu'il faut faire attention au fait que les séances des conseils ne sont pas publiques et qu'on ne peut diffuser de comptes-rendus non approuvés par le CA lui-même.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) considère que si on ouvre ce dispositif aux listes non syndicales, il faut respecter le principe d'égalité et l'ouvrir à toutes les listes présentes aux conseils y compris aux listes étudiantes. Pourquoi plutôt ne pas créer un espace de travail sur le net, un forum où chacun pourrait communiquer ?

Virginie DEGARDIN (DPE) n'est pas opposée à cette dernière proposition, étant elle-même favorable à ce que chaque personne aille chercher l'information plutôt que l'information aille vers les personnes. Elle se déclare donc favorable à la création d'un portail.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) confirme que ne peuvent être communiqués que des PV validés, chaque élu étant tenu à un certain secret du fait de ses fonctions. Il estime par ailleurs que s'il y a différentes listes représentées aux conseils, c'est qu'il y a des différences entre elles et qu'il est donc important de pouvoir les différencier. Il est d'accord avec le fait que la question importante à se poser est celle du contenu des messages diffusés.

Le Président résume la situation : deux modalités de diffusion de l'information se présentent ; soit on opte pour une diffusion par voie de messages électroniques, soit on opte pour un site. La question essentielle est bien celle du contenu des messages à diffuser ; selon lui, celui-ci ne devra avoir trait qu'aux questions traitées dans les conseils en amont et en aval de ceux-ci. Pour ce qui est du contrôle du dispositif, il y aura nécessité d'établir une charte en ce sens.

Francis GUILBERT (DPE) préfère l'option messages avec désabonnement, lesquels ne seront pas envoyés à raison de plus d'un message par mois au risque d'une saturation de leurs destinataires. Il pense que beaucoup de personnes sont très contentes d'avoir de l'information, plutôt que de devoir aller la chercher. Les deux options peuvent être retenues ; il faut un maximum de démocratie participative, conclut-il.

Pour le Directeur général des services, il y a bien deux dispositifs différents. On peut imaginer un site des conseils sur lequel on trouverait les PV approuvés, les délibérations ordonnées et un espace de type blog où chaque organisation pourrait s'exprimer librement, avec un flux RSS en direction des personnels.

Pour Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez), une solution intermédiaire consisterait à créer un site et à instaurer un message d'alerte quand quelque chose de nouveau y est inscrit.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) souhaite être clair : il votera contre la proposition qui a été présentée, mais favorablement à la nouvelle proposition de portail.

Yves NOEL (SNPTES-UNSA) remarque que la solution du site est techniquement faisable, puisqu'il vient d'être fait pour le portail de l'Université de Lille. Comme Christophe VUYLSTEKER, il votera pour le portail et contre la diffusion par mél.

Yann SECQ (O&I) se déclare choqué des remarques formulées quant à la confidentialité des débats. S'agissant de la question de l'ordre du jour, il souhaite que l'on en revienne à sa propre proposition.

Pour le Président, cette proposition apparaît moins riche qu'un site avec flux RSS, tel que l'a proposé le Directeur général des services. Il lui semble qu'on peut travailler en ce sens. Des propositions pourront être faites pour un prochain CA.

Pour Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) cette solution a le mérite de la pérennisation.

Cette proposition recueille un assentiment unanime.

7) Délibération relative à la création d'un Master mention Santé publique spécialité Accompagnement et éducation thérapeutique dans la maladie chronique (porté par Lille 2)

Salah MAOUCHE présente au conseil le projet de délibération relative à la création d'un Master mention Santé publique spécialité Accompagnement et éducation thérapeutique dans la maladie chronique (porté par Lille 2), dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil. Il s'agit d'un projet de transformation d'un DU concernant Lille1, Lille 2 et Lille 3, en un Master. Le CEVU a donné un avis favorable unanime à ce projet.

Adopté à l'unanimité (délibération n° 2011-69).

8) Questions diverses

Le Président informe le conseil de la démission de Jean-Louis COGEZ de ses fonctions de directeur du CUEEP. Il a été décidé de nommer Martine CARETTE administrateur provisoire de cet institut pour une durée d'un an.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) demande si ceci constitue les prémices de la réunion de la formation continue en un seul service, comme il le souhaite depuis longtemps.

Le Président répond que, pour l'instant, l'actualité est de poursuivre le plan de restructuration du CUEEP ; la question d'un rapprochement se posera à l'avenir.

La séance est levée à 18h15.

Le Directeur général des services

Le Président

Patrice SERNICLAY

Philippe ROLLET